



Stoplinky5G-07

MANIFESTEMENT

Les ondes électromagnétiques artificielles,
et la **5G**,

sont des dangers !

ooo

* L'ANSES* échappe t'elle aux "influences"...

L'ECERI: Institut de Recherche Européen sur le Cancer et l'Environnement, est une organisation internationale privée à but non lucratif, de droit Belge, créée à Bruxelles en mai 2011. L'ECERI a constitué un groupe de recherche internationale sur l'effet des champs EM sur la santé, avec en particulier pour objectif, l'étude de l'électrohypersensibilité.
[www. http://eceri-institute.org](http://eceri-institute.org)

Dans une Contre-expertise**, extrêmement argumentée, précise et référencée de l'ECERI, concernant le pré-rapport de l'ANSES sur l'EHS (en 2016/2017), on peut lire :

§) « En fait l'impression générale est que les auteurs de ce pré-rapport, n'étant pas cliniciens et par ailleurs n'ayant qu'une connaissance livresque du sujet, ont procédé à une accumulation de données éparses sans autre ligne de conduite que celle d'essayer de prouver la non causalité des CEM dans la genèse de l'électrohypersensibilité. » (EHS)

... « La médiocrité du pré-rapport, basé sur l'accumulation de faits scientifiques mal digérés, tient sans doute au fait qu'aucun des membres du groupe de travail et à fortiori du comité d'experts spécialisé, n'ont eu à prendre en charge cliniquement des malades souffrant d'électrohypersensibilité, qu'aucun n'a publié un article clinique ou expérimental sur le sujet, et que très peu⁸ ont des publications concernant de façon plus générale les effets des champs électromagnétiques sur la santé. »

§) L'ECERI met aussi en lumière que « ... plusieurs membres du groupe de travail ou du comité d'experts spécialisé ont publié des articles communs avec des auteurs connus pour leur connivence avec l'industrie. Ainsi, on notera par exemple que Martine Hours (présidente du comité d'experts spécialisé) a publié au moins un article avec René de Sèze, bien connu pour ses liens avec l'industrie des réseaux et de la téléphonie mobile... » etc...(p 9)

§) Les "experts" de l'ANSES ont ici systématiquement évacué de leurs travaux, les nombreuses publications et déclarations internationales qui à contrario témoignent, avec une pertinence scientifique, de la réalité de l'EHS et de ses causes face aux CEMArt., comme un problème de santé publique majeur, partout dans le monde !

On lira, avec intérêt que leurs à priori partisans et dogmatiques (non causalité des CEMArt. dans la genèse de l'EHS), les avaient obligés à chercher "d'autres approches" pour tenter d'expliquer la réalité des malades (EHS) (qu'ils ne pouvait nier...).

« Il est bien sûr impossible contrairement à ce qu'indique le pré-rapport que les thérapeutiques dites psycho-comportementales, basées sur un hypothétique effet nocebo ou autre, puissent venir à bout de l'affection.

*ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

** http://ehs-mcs.org/fichiers/1478257654_Reponse_DB_29092016-1_sans_annexes.pdf

En fait, ce que ne veulent pas reconnaître les "experts" du groupe de travail de l'ANSES, c'est que l'électrohypersensibilité est en réalité une affection de nature organique et/ou fonctionnelle, identifiable par un certain nombre de marqueurs biologiques, qu'en faire une affection psychosomatique ou psychiatrique, comme le proposent les CCPP sous la conduite du Pr Choudat (Cochin) ne résout et ne résoudra en rien le problème de son étiologie ; mais, et cela est le point essentiel, que les symptômes cliniques et biologiques sont en réalité en partie réversibles, à condition qu'un diagnostic suffisamment précoce soit posé, qu'un traitement soit effectué le plus tôt possible ; et surtout qu'un sevrage électromagnétique soit mis en œuvre. »

L'ANSES au fil des jours ...

Après les critiques formulées par une Expertise collective* de scientifiques "de terrain" (en juin 2015), au sujet du pré-rapport de l'ANSES, après les mises au point de l'ECERI en 2016, le rapport définitif** sur « L'exposition des enfants aux radiofréquences et ses effets potentiels sur leur santé » (Juillet 2016) n'a pas véritablement pris en compte, sur le fond, les critiques.

Extraits :

Des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être

Les travaux d'expertise menés par l'Agence sur la base des données actuelles issues de la littérature scientifique internationale ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets des radiofréquences chez l'enfant sur le comportement, les fonctions auditives, le développement, le système reproducteur mâle et femelle, le système immunitaire et la toxicité systémique, ni d'effets cancérogènes ou tératogènes.

En revanche, l'Agence conclut à un effet possible de l'exposition aux radiofréquences sur le bien-être des enfants et leurs fonctions cognitives (mémoire, fonctions exécutives, attention). Les effets observés sur le bien-être pourraient toutefois davantage être liés à l'usage des téléphones mobiles plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent.

L'ANSES persiste ici à nier la causalité des CEMArt., dans la production d'altérations sévères de la santé !

Elle persiste aussi à ne considérer que les effets thermiques des radiofréquences

Les recommandations de l'Agence

Sur la base des résultats de l'expertise, l'Agence recommande de faire évoluer la réglementation :

les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale aux champs électromagnétiques radiofréquences soient reconsidérés, afin d'assurer des marges de sécurité suffisamment grandes pour protéger la santé et la sécurité de la population générale, et particulièrement celles des enfants ;

de réévaluer la pertinence du débit d'absorption spécifique (DAS) utilisé pour l'établissement des valeurs limites d'exposition des personnes, à des fins de protection contre les effets sanitaires connus et avérés (effets thermiques) des radiofréquences, et de développer un indicateur représentatif de l'exposition réelle des utilisateurs de téléphones mobiles, quelles que soient les conditions d'utilisation : signal utilisé, bonne ou mauvaise réception, mode d'usage (appel, chargement de données, etc.).

Elle persiste à nier les très nombreuses études internationales existantes, quant aux effets **non thermiques** des radiofréquences, en focalisant sur :

L'Anses recommande que des études complémentaires évaluent l'**impact sanitaire et psychosocial** (apprentissage scolaire, relations sociales et familiales, etc.) chez les enfants lié à l'usage des technologies de communication mobile, en raison notamment de phénomènes addictifs, de troubles des rythmes circadiens, etc. Dans l'attente de ces résultats, l'Agence recommande aux parents d'inciter leurs enfants à un usage raisonnable du téléphone mobile, **en évitant les communications nocturnes et en limitant la fréquence et la durée des appels.**

* http://eceri-institute.org/fichiers/1468229524_Commentaires_rapport_enfants-1.pdf

** <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-des-enfants-aux-radiofréquences-pour-un-usage-moderé-et-encadré-des-technologies>

Pour ceux qui voudraient consulter le rapport complet de l'Anses :

http://eceri-institute.org/fichiers/1468229573_Rapport_definitif_2016.pdf

Toutes des recommandations, en soi utiles, mais qui se gardent bien ici de mettre en cause la réalité des effets délétères des CEMArt. sur la santé.

Aujourd'hui,

Récemment (2019), l'ANSES attire maintenant l'attention sur des liens potentiels de l'exposition aux CEM, produits par les lignes à très haute tension (THT), et les leucémies infantiles..., et propose aussi qu'une attention particulière soit portée aux sources d'expositions quotidiennes (transformateurs électriques, véhicules, appareils ménagers, etc...), et à la santé des travailleurs dont certains sont surexposés.

"Prudente" l'ANSES remet ici implicitement en cause les normes réglementaires actuelles, en demandant leur réévaluation « *au regard des derniers travaux scientifiques...* »

Mais de très nombreux travaux scientifiques indépendants, et incontournables, au sujet des effets délétères dûs aux CEMArt., existent depuis bien longtemps, nous l'avons vu !

La question se pose alors : quels sont ces "*derniers travaux scientifiques*", et quelles seront leurs conclusions ?

Pourquoi l'ANSES a t'elle jugé utile de différer ces conclusions au printemps 2021, pour les effets des "rayonnements 5G" ? !

À La lumière de notre exposé, il semble fort probable que l'ANSES se voudra rassurante, et abondera en précautions, mais continuera :

- > à cultiver le doute sur la causalité des CEMArt. dans la genèse de l'EHS,
- > à "ignorer" les si nombreuses études indépendantes "dérangeantes", en restant "hors sol",
- > à ne prendre en compte **que** les effets thermiques (et à court terme) des ondes EMArt.,
- > à faire croire que la montée en fréquence des "ondes 5G" (24 à 60 GHz) n'induirait qu'une profondeur de pénétration moindre dans les tissus et les organes. (!)

Les normes de l'ICNIRP feront elles encore références ?

Et ce n'est pas l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), dont les protocoles de mesure permettent de minimiser les résultats*, qui prendra en compte les effets biologiques, et la croissance exponentielle de l'électro smog qui envahit le quotidien des populations.

Elle vient, d'autoriser 16000 sites 5G en France, dont 70 en Ardèche et 90 dans la Drôme...

En attendant, prétextant la situation sanitaire actuelle, les opérateurs ont les mains totalement libres (ordonnance N°6) pour installer avec précipitation l'infrastructure 5G !

« Pour leur seul confort et leur seul propre intérêt, les opérateurs de télécommunication, des secteurs de l'énergie et de l'électricité, s'appuyant sur la bienveillance des pouvoirs publics et politiques, préparent sans vergogne à nos enfants un futur sans avenir. »

Patrice Goyaud

Ingénieur retraité RTE-EDF

Avant de poser un regard lucide sur "des collaborations dites scientifiques", qui inventent des commissions "d'experts" auto-proclamés, comme on invente aujourd'hui des "conseils de défense", restons résolument, et en conscience, au cœur de notre humanité, sensible au vivant et aux souffrances des êtres « à l'épreuve ».

L'ÉLECTROHYPERSENSIBILITÉ (EHS), affection neurologique identifiée et caractérisée !

En toile de fond

Depuis plusieurs années, une intensification inédite des pollutions environnementales est à l'œuvre, malgré de nombreuses alertes !

La réalité de leurs effets révèle de nouveaux fléaux qui menacent notre existence même !

* Pollution chimique :

Développement d'une maladie : « la sensibilité multiple aux produits chimiques » **MCS** (« Multiple Chemical Sensitivities »), qui est une affection d'intolérance très invalidante, même à une exposition de faible concentration, et qui prend une ampleur des plus inquiétante.

* Pollution électromagnétique :

Développement sans précédent d'une maladie : « l'électro hypersensibilité » (**EHS**) aux ondes électromagnétiques artificielles.

Très sérieusement invalidante, cette affection impose de surcroît un isolement social d'une extrême gravité !

Le Pr **Dominique Belpomme** (Éminent spécialiste mondial) et son équipe disent « (...) *qu'elle est devenue aujourd'hui un nouveau fléau sanitaire mondial frappant des millions de personnes.* »

On ne naît pas EHS, On le devient !

En France, déjà plus de 3,5 millions d'EHS !

À noter ici le rôle aggravant de la MCS associée à l'EHS, donnant des pathologies plus sévères encore.

* Pollution de l'esprit,

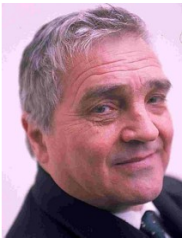
par des publicités invasives (commerciales, politiciennes, médiatiques...), et le culte de "la pensée unique", cette imposture qui s'auto proclame "vérité" !

Cette pollution génère, cultive et intensifie les deux précédentes, et produit aussi des stress délétères dans bien des aspects de l'activité humaine.

L'EHS

D'une étude récente* (mars 2020), présidée par les Pr **D BELPOMME** et **P IRIGARAY**, tous deux Éminents scientifiques de renommée internationale, voici quelques **extraits "parlants"**.

* https://www.cjoint.com/doc/20_06/JFnss01rozG_Rapport-ARTAC-Traduction-article-1-.pdf



« Depuis 2009, notre groupe de recherche a constitué une base de données qui comprend actuellement plus de 2000 cas d'électrohypersensibilité (EHS) et/ou de sensibilité chimique multiple (MCS). {Cette base de données est unique au monde} »

D. Belpomme et P. Irigaray

§) L'EHS se caractérise par l'apparition de symptômes neurologiques :

« L'EHS se caractérise par l'apparition de symptômes neurologiques, comprenant des maux de tête, des acouphènes, de l'hyperacousie, des vertiges, des troubles de l'équilibre, des anomalies de la sensibilité superficielle et/ou profonde, de la fibromyalgie, un dysfonctionnement neurovégétatif, une réduction des capacités cognitives, comprenant une perte de mémoire immédiate, un déficit d'attention et de concentration, et éventuellement des épisodes de désorientation spatio-temporelle.

Ces anomalies ont été associées à une triade symptomatique faite d'insomnie, de fatigue chronique, et de tendance dépressive. Et cela en plus d'une labilité émotionnelle et parfois d'irritabilité.

Il est important de préciser que les symptômes rapportés par l'ensemble des patients surviennent à chaque fois que ceux-ci déclarent être exposés à des sources électromagnétiques - même de faible intensité - et qu'ils régressent voire disparaissent au décours de la fin présumée de cette exposition. »

§) Arguments scientifiques solides :

« (...) Sur la base des investigations cliniques, biologiques et radiologiques réalisées et rapportées ci-dessus, il apparait donc clairement qu'il y a actuellement des arguments scientifiques suffisamment solides autorisant l'identification et la caractérisation objective de l'EHS en tant que nouvelle affection neurologique.

En conséquence, les patients qui rapportent d'eux-mêmes qu'ils souffrent d'EHS doivent être reconnus en utilisant les examens d'imagerie précédents et le dosage des marqueurs biologiques dans le sang et les urines tels que nous les avons mis en évidence. »

((...) « Parmi les marqueurs biologiques et sous réserve qu'aucune allergie ne soit associée, la détection d'un taux d'histamine élevé dans le sang est actuellement le meilleur marqueur et le plus facile à mesurer régulièrement en pratique médicale. »)

§) Absence de traitement et de protection..., conséquences !

« En l'absence de traitement et de protection vis-à-vis des facteurs de stress environnementaux tels que les CEM et les produits chimiques, l'EHS peut évoluer vers une maladie neurodégénérative et même psychiatrique, et ainsi conduire éventuellement à certains états s'apparentant à une maladie d'Alzheimer. Cependant, en soignant et protégeant les patients le plus tôt possible, nous n'avons jamais observé de véritable maladie d'Alzheimer, chez les patients inclus dans la base de données.

(...), contrairement à une simple intolérance symptomatique, l'EHS et la MCS semblent être associés à un état pathologique neurologique irréversible, requérant une prévention persistante à l'encontre de ces facteurs environnementaux. »

« L'inflammation de bas de grade et les états de stress oxydatifs/nitrosatif que nous avons observé chez les patients EHS [10,11,22] sont remarquables car ils confirment les effets néfastes sur la santé (1) des rayonnements non ionisants non thermiques ou thermiques faibles, tels qu'ils ont été prouvés expérimentalement chez les animaux [37-39] et chez l'homme [11] en cas d'exposition à des facteurs de stress environnementaux différent,... »

§) Des mesures de protection indispensables (p 22).

« Ces diverses considérations ne devraient pas être négligées, car pour éviter tout risque sanitaire, leur connaissance pourrait conduire à des mesures de protection ciblées chez les patients EHS et / ou MCS.

(...) En outre, des mesures de prévention incluant des mesures de santé publique devraient être prises pour les populations les plus à risque, en particulier pour les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants et les adolescents, de façon à limiter, voire à éviter totalement l'utilisation des technologies sans fil.

De telles mesures de protection devraient également être prises et mises en œuvre chez les patients particulièrement vulnérables, à savoir les malades cardiaques chez lesquels a été implanté un stimulateur cardiaque, les sujets portant des prothèses auditives, et tous les patients atteints de maladies neurodégénératives. »

§) Un fléau sanitaire mondial.

« (...) l'augmentation de la prévalence de l'EHS (et de la MCS) dans le monde ne se limite pas à un pays, mais est actuellement un fléau mondial touchant l'ensemble de la planète, et que ce dernier est apparu depuis que ces technologies industrielles ont été introduites, tel qu'indiqué dans le tableau 10.

La prévalence de l'EHS est estimée entre 0,7% à 13,3% de la population des différentes régions ou pays explorés, soit en moyenne environ 3% à 5% de la population de nombreux pays (tableau 10), ce qui signifie que des millions de personnes sont en réalité aujourd'hui atteints d'EHS dans le monde. »

*La reconnaissance de l'EHS ...«... permettrait d'accroître la sensibilisation du grand public et des responsables politiques aux risques encourus, et d'accroître la prise de conscience de la communauté médicale sur l'existence de ces deux entités pathologiques, de favoriser la recherche, **de former les médecins à diagnostiquer, traiter et prévenir efficacement l'EHS et la MCS**, ces deux entités constituant, en fait, un unique syndrome neurologique bien défini et identifié. »*

(Couleur et "mise en gras" sont de notre fait.)

Cette étude donne 73 références scientifiques qui, à leur tour, sont aussi très référencées !

L'ÉLECTROHYPERSENSIBILITÉ, UN ENFER !



Dans le film « Ondes Science et Manigances », des EHS témoignent.

« C'est une situation impossible pour une personne seule, même pour un couple. C'est pour ça que c'est terrible que la société nous abandonne. »

Tore Falström (ancien ingénieur de Motorola) et sa compagne EHS...

Une science asservie

* L'étude documentaire d'investigation « Ondes Science et Manigances » :



A travers les parcours de lanceurs d'alerte, citoyens, journalistes, scientifiques, élues, ce film dévoile comment, à l'instar du lobby du tabac, les industriels de la téléphonie mobile ont construit une « stratégie de défense de produit » en créant artificiellement un doute scientifique sur la nocivité de cette technologie, afin de protéger leurs intérêts.

Nancy de Méritens (journaliste, productrice et co-auteure) et Jean Hêches (réalisateur)

Voir la bande annonce du film : <https://www.youtube.com/watch?v=K1xJHNuZLcI>

* Dans leurs ouvrages respectifs, les professeurs **Martin Blank** et **Martin Pall** développent aussi un long argumentaire, et montrent **comment l'industrie s'y prend pour entretenir la controverse et faire subsister le doute**. Tabac, amiante, pesticides, BPA sont quelques dossiers parmi de nombreux autres où cette pratique a été mise en œuvre, dans le but de retarder des décisions importantes allant à l'encontre des intérêts immédiats de l'industrie.

Martin Blank, PhD, professeur associé au département de physiologie et biophysique cellulaire de l'Université de Columbia à New York, écrit : « (...) l'industrie, dans son intérêt, utilise la science qu'elle achète pour manipuler les données scientifiques obtenues et décider de la façon de les présenter, de les disséminer et de les interpréter.

En contrôlant le financement de la science, l'industrie exerce une influence considérable quant aux données publiées sur cet enjeu crucial de santé publique. »⁴⁰

Des résultats compromettants sont ainsi régulièrement écartés.

.....

Au regard de l'accumulation des innombrables données scientifiques publiées, avec comités de lecture, montrant l'impact des champs et rayonnements électromagnétiques sur le vivant, **on peut être frappé par cette masse de preuves scientifiques qui sont minimisées, ignorées ou écartées quand il s'agit de "débattre" des effets biologiques !**

⁴⁰ **Blank M**, "Ces ondes qui nous entourent, ce que la science dit sur les dangers des rayonnements électromagnétique", Edition Ecosociété, 2016, traduit de l'anglais "Overpowered: The Dangers of Electromagnetic Radiation (EMF) and what you can do about It", 2014

* Il peut paraître surprenant alors que "l'approche industrielle", via les États, puisse quand même trouver des scientifiques qui "collaborent" à l'innocuité des CEM, contre toute réalité...
C'est que les stratégies sont multiples...

Manipulation psychique.

Dans son livre enquête, "**Lobbytomie**" *, très documenté, Stéphane HOREL, collaboratrice du journal "Le Monde", montre comment les intérêts privés des industriels utilisent des scientifiques, et autres experts, pour peser sur la façon dont la connaissance ("bricolée") et les réglementations ("au service") se construisent.

Par suite, utilisées aveuglément par des autorités sanitaires, les normes définies laissent la population générale exposée à de graves dangers...

Comment cela est-il possible ?

Extrait tiré d'une présentation du livre parue dans "Le Monde" du mercredi 10 octobre 2018 (p 12 et 13)

« Les stratèges commissionnés par les industriels, eux, savent parfaitement exploiter l'incalculable ressource que constitue pour eux la complexité de l'âme humaine. (...)

Les influenceurs sont de grands lecteurs de psychologie expérimentale qui, contrairement à la psychanalyse, a l'avantage d'être prête à l'emploi. (...)

C'est un véritable savoir-faire que de cambrioler tous les étages de la conscience et les sous-sols de l'inconscient.

Les techniques sont d'ailleurs connues et enseignées depuis fort longtemps dans les cours de marketing, de relations publiques et de lobbying.

Un petit manuel d'influence de 1978, intitulé « Le jeu de la réglementation. Usage stratégique du processus administratif » donne ces quelques conseils :

" Le lobbying comporte aussi un aspect tactique important.

Une meilleure efficacité repose sur l'identification des experts les plus reconnus dans chacun des domaines pertinents et sur leur recrutement comme consultants ou conseillers, ou sur l'attribution de subventions de recherche et de choses similaires.

Cet exercice requiert un minimum de subtilité: cela ne doit pas être trop flagrant car les experts eux-mêmes ne doivent pas se rendre compte qu'ils ont perdu leur objectivité et leur liberté d'action.

Et, à minima, un programme de ce type réduit la menace de voir les experts en pointe se rendre disponibles pour témoigner ou écrire à l'encontre des intérêts des firmes régulées." »

... Ou comment recruter "des adeptes"... aux côtés des affairistes !

Bien sûr, s'il y a bien des hommes et des femmes suffisamment lucides et courageux(es) qui ne succombent pas à ces manipulations psychiques, la réalité montre tout de même l'inquiétante efficacité de ces pratiques au quotidien, sous la pression de lobbies "qui gouvernent" et manœuvrent aussi par les médias.

* « **Lobbytomie.** (Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie) » Edition "La Découverte" 368p.

En définitive, manifestement, il y a urgence !

Vous pourrez retrouver cette **Clarification**, avec tous les documents référencés ici, téléchargeables, ET :

-> notre **Appel à tou.te.s les Élu.es** : « LA 5G : UN MORATOIRE D'URGENCE !
UN DÉBAT SOCIÉTAL EST VITAL ! »

-> des études et analyses sur « VERS UNE SOCIÉTÉ DU TOUT-NUMÉRIQUE ? »

-> **une exploration** de « Propaganda », la "fabrication du consentement" comme stratégie du pouvoir : « Pour trancher les fils du marionnettiste ! »

-> et quelques documents "sociétaux" utiles...

sur notre site : stoplinky07.ardechelibre.org,
dans "[la bulle orange](#) : « 5G et tout numérique-EHS »"

oooooooo

Puissions nous ainsi avoir contribué à permettre à tou.te Citoyen.ne, quelle que soit sa fonction sociale, de résister à l'injonction au « tout numérique », en étant mieux informé.e des dangers que nos soumissions nous font courir...

Puissions nous chacun.e, conscient.e des conséquences de nos choix, rester résolument au cœur de notre humanité, sensible au vivant, dans l'action, quoi qu'il en coûte dans cette période si difficile...

oooooooo

La Charte de l'environnement a été adoptée le 28 février 2005 par le Parlement réuni en congrès à Versailles, avec plus de 95% des suffrages exprimés.

Elle place désormais les principes de sauvegarde de notre environnement au même niveau que les Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et que les droits économiques et sociaux du préambule de 1946.

La Charte reconnaît notamment **à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé**, le droit d'accéder à l'information détenue par les autorités publiques et le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

<http://stoplinky07.ardechelibre.org/wp-content/uploads/sites/10/2020/04/Charte-Environnement.pdf>

Cette reconnaissance légitime, aussi, notre « **Appel à tou.te.s les Élu.e.s** », et toutes nos actions citoyennes responsables, qui restaurent une "parole humaine", pour des choix humains.



Stoplinky5G-07

Bien sincèrement, du Collectif Stoplinky5G-07
Georges Sorais

contact@stoplinky5g-07.fr

<http://stoplinky07.ardechelibre.org>